

fédéral de la statistique que du service national de placement. Le chômage, avons-nous dit, est notre problème intérieur le plus important. Nous l'avons déclaré dès le début de la session. On nous a alors répondu que nous poussions inutilement les choses au noir et que nos conclusions générales n'étaient pas corroborées par les faits.

S'il y avait eu le moindre doute, il aurait été effacé par le communiqué du 17 février, qui expose un certain nombre de vérités des plus alarmantes. A l'heure actuelle, le chômage au Canada n'est pas moins répandu en somme que l'année dernière. Il se compare à ce qu'il a été en 1958. La situation actuelle a commencé à se dessiner à l'automne de 1957 et continue à s'aggraver au point de devenir alarmante.

Il convient de noter que d'après ce communiqué du 17 février, contrairement à ce qui s'est produit en décembre dernier, le nombre des personnes occupant un emploi en janvier est inférieur de 162,000 à ce qu'il était en décembre. Bien plus, selon le Bureau fédéral de la statistique, le nombre global des chômeurs en quête de travail en janvier est évalué à 504,000, en comparaison de 370,000 à la date correspondante de décembre 1959, soit une augmentation de 134,000 en un mois. Si l'on songe que ces données du Bureau fédéral de la statistique sont le résultat d'un échantillonnage et que le Bureau ne les considère pas du tout comme un état complet du chômage au Canada, on peut comprendre la gravité de la situation.

Ce chiffre de 504,000 représente 8.1 p. 100 de l'effectif ouvrier. Quand on songe qu'en décembre, toujours selon le Bureau fédéral de la statistique, le nombre des chômeurs représentait 5.9 p. 100 de l'effectif ouvrier, on découvre un autre indice de la gravité de la situation.

La situation est la même d'un bout à l'autre du pays, si bien que le gouvernement actuel ne peut demeurer les bras croisés dans une apparente satisfaction sans répondre aux propositions qui ont été faites, sans s'occuper du fait que le public, par tout le pays, demande de plus en plus que le gouvernement prenne des dispositions, comme il a promis de le faire en 1957 et en 1958, lorsqu'il a invité le public canadien, à l'occasion de deux élections générales, à approuver son programme.

S'il faut ajouter foi à ce communiqué, voici quelle est la situation par régions: dans la région de l'Atlantique, l'embauchage a fléchi en janvier; dans la région du Québec, il a diminué plus que d'habitude de décembre à janvier. En Ontario, le nombre de

personnes détenant un emploi a baissé également; le 14 janvier, il y avait 23,000 personnes de moins en emploi que le mois précédent dans la province la plus peuplée. De même, l'emploi a diminué dans la région des Prairies et il a continué à fléchir dans la région du Pacifique. Ainsi donc, il y a lieu de croire que, d'un bout à l'autre du pays, le nombre de personnes, hommes ou femmes, ayant un emploi rémunérateur a diminué au Canada.

A la fin de ce communiqué, figurent les inscriptions aux bureaux du Service national de placement; elles étaient au nombre de 755,387 le 14 janvier. Nous savons, d'après les chiffres plus récents que nous a fournis le ministre du Travail l'autre jour que le 28 janvier 786,294 personnes étaient inscrites au Service national de placement comme sans travail et comme demandeurs d'emploi selon le mode d'enregistrement de ce service. Nous savons,—et il s'agit là peut-être du chiffre le plus significatif de tous,—d'après la réponse que le ministre a faite lui-même à une question que lui a posée l'honorable député de Gloucester, que le 1^{er} janvier 782,542 personnes touchaient des indemnités, c'est-à-dire que ce sont de véritables requérants qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

L'hon. M. Hellyer: Quel est le chiffre?

L'hon. M. Martin: Le chiffre est de 782,542. Je sais que ces chiffres divers sont de nature à nous embrouiller; mais il est de notre devoir à la Chambre d'expliquer avec soin ce que signifient ces chiffres, même s'il est difficile, à les énumérer seulement, d'en faire saisir toute la portée à la population. Ces chiffres représentent les chômeurs qui touchent des prestations d'assurance-chômage sous l'empire de la loi appliquée par mon ami le ministre du Travail. Personne n'a le droit de recevoir des prestations d'assurance-chômage à moins d'être en chômage, à moins de faire partie de l'effectif de la main-d'œuvre, à moins d'occuper un emploi assurable. Par conséquent, le ministre du Travail ne peut demander à quelque chiffre inférieur à celui que j'ai donné un indice du niveau du chômage au Canada à l'heure actuelle. S'il prend un chiffre moins élevé, il prétend alors que des gens touchent des prestations sans y être autorisés par la loi.

Je dis que c'est là le chiffre minimum et quand on pense, comme je l'ai signalé il y a plusieurs semaines, qu'en plus de ces gens, il y en a d'autres qui se sont joints à l'effectif de la main-d'œuvre pour la première fois, d'autres qui ont constaté que leurs prestations d'assurance sont épuisées, et d'autres encore qui n'occupaient pas d'emploi assurable, il est manifeste que le chiffre le plus

[L'hon. M. Martin.]